

Rapport d'activité 2015

Rédaction : Laetitia DAVID

29 mars 2016

« Même quand il ne se passe rien, il se passe
quelque chose »
John Cage

A noter :

Les maisons relais ont repris depuis quelque temps maintenant leur ancienne dénomination qu'était « pension de famille ». Afin de faciliter le travail avec les partenaires et pour le côté pratique, nous avons choisi cependant de conserver notre nom initial et précisons simplement en bas de pages et documents :

les Pensions de Famille « Maisons Relais Colbert & Jason » ...

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 5
1. Commission d'admission.....	pages 6 et 7
o membres	
o nombre de commissions d'admission	
o taux de présence	
o nombre de dossiers présentés	
o dossiers refusés	
2. Gestion locative.....	pages 7 et 8
o nombre d'entrées	
o nombre de sorties	
o taux d'occupation	
o taux de recouvrement des créances	
3. Public.....	pages 8 et 9
o sexe	
o âge	
o type de revenus	
o parcours résidentiel	
o nombre de problèmes psychiatriques	
4. Vie quotidienne.....	pages 10 et 11
o utilisation des parties communes	
o entretien des parties communes	
o entretien des logements	
o notes particulières : visites, respect autrui, nuisances, etc	
5. Animations.....	pages 11 et 12
o activités proposées (domaines : santé, loisirs, sport, culturel, autres)	
o nombre d'activités	
o taux de participation du public	
o partenaires mobilisés sur l'animation	
o résultats	
6. Partenaires (hors animation).....	page 13
o partenaires introduisant une demande d'admission	
o partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents	
o autres partenaires et types de partenariat	
o résultats	

Glossaire

ANNEXES

INTRODUCTION

La Maison Relais Colbert a ouvert ses portes le 2 février 2009. Elle a vu naître sa petite sœur, la Maison Relais Jason, 3 ans après, en février 2012.

A Colbert, vingt-cinq logements accueillent 25 résidents : « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. »

A Jason, vingt logements accueillent 20 résidents, sur le même fonctionnement.

Même si ces deux structures se ressemblent beaucoup, leur histoire est quelque peu différente. Comme deux entités distinctes avec des parcours distincts qui pourtant à ce jour se retrouvent à s'harmoniser autant que faire se peut autour d'un cadre commun.

Il en résulte des partenariats consolidés avec les SAVS et SAMSAH de secteur, et des publics accueillis différenciés en fonction de la structure dans laquelle ils sont résidents.

Quatre intervenants sociaux sont mutualisés entre les deux maisons relais de Saint-Dizier. Gestion locative, animation, entretien technique dans les logements, vie quotidienne ainsi que coordination de l'accompagnement social qui lui est toujours assuré par les services demandeurs et/ou compétents : Circonscription d'action sociale et CCAS en majorité.

Une réelle dynamique partenariale a pu se mettre en place avec ces services et l'ensemble des acteurs de notre quotidien. A ce jour, nous n'avons de cesse de nous faire connaître à ces derniers, le taux de remplissage à Jason n'étant pas encore à son maximum.

Découvrons ensemble les points marquants de cette année 2015 pour les Maisons Relais Colbert & Jason, notamment concernant :

- la procédure d'admission, la commission d'admission, le nombre de dossiers présentés, les refus également ;

- les financements, la gestion locative : nombre d'entrées et de sorties, taux d'occupation, ainsi que le taux de recouvrement des créances ;

- le public accueilli dans les structures et ses caractéristiques : sexe, âge, type de revenus, parcours résidentiel, problèmes psychiatriques ;

- la vie quotidienne des usagers, tant au niveau de l'utilisation des parties communes que de l'entretien des logements ;

- les animations des Maisons Relais, avec les activités proposées, la participation du public et les partenaires mobilisés ;

- les partenaires sociaux, introduisant une demande d'admission ou encore réalisant l'accompagnement social.

Nous finirons par conclure cette année en quelques mots...

1. Commission d'admission

La procédure d'admission prévoit qu'un dossier de demande d'admission soit complété par le service demandeur. Il s'agit du dossier unique de demande d'hébergement et/ou de logement adapté mis en place par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Haute-Marne. Il est téléchargeable sur le site internet de l'association (sosfemmes.com).

Une page concernant l'accompagnement social en cas d'admission en maison relais permet de préciser les acteurs qui graviteront autour de la personne accueillie. Nous passons le temps nécessaire à travailler cette partie en amont, afin de permettre l'accueil du résidant dans les meilleures conditions, et d'articuler au mieux le partenariat.

Lorsque le dossier est recevable, alors le candidat est rencontré par la coordinatrice des Maisons Relais qui lui présente les conditions de vie dans les établissements. A la condition que le candidat adhère au projet, le dossier est porté devant la commission d'admission pour décision finale.

La commission fonde son avis essentiellement sur les critères suivants :

- ✓ l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne ;
- ✓ son souhait de vivre dans un contexte semi-collectif ;
- ✓ l'acceptation par le candidat du règlement de fonctionnement des Maisons Relais et de l'accompagnement social, médical et/ou psychologique réalisé par le service demandeur et les partenaires extérieurs ;
- ✓ l'équilibre de peuplement des Maisons Relais.

Si le dossier est validé par la commission d'admission, le candidat est alors invité avec son référent à visiter les locaux de l'établissement qu'il intégrera. Il signe lors de l'entrée dans les lieux le contrat d'occupation et l'état des lieux, et prend connaissance du règlement de fonctionnement qui lui est remis accompagné du livret d'accueil et de la Charte des droits et libertés.

Dans certains cas, un contrat d'engagement moral peut être annexé au contrat d'occupation du résidant notamment lors de l'accueil de résidants qui s'inscrivent dans un parcours résidentiel.

La commission d'admission est composée de :

- ✓ un représentant du CCAS de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du Conseil Général de la Haute-Marne (Circonscription d'action sociale) ;
- ✓ un représentant de l'OPH de Saint-Dizier ;
- ✓ la coordinatrice du SIAO52 ;
- ✓ la coordinatrice des Maisons Relais Colbert & Jason ;
- ✓ le directeur de l'association SOS Femmes Accueil, gestionnaire de l'établissement.

(cf. annexe 1 – pages 18 et 19 : commissions d'admission)

Au total, 57 commissions d'admission se sont réunies depuis la première en 2008.

Nous notons 9 commissions en 2015 contre 7 en 2014. En effet, Jason n'étant pas complète, et au vu des sorties à Colbert, des candidatures peuvent encore nous être envoyées.

Les membres de la commission sont tous présents dans 77,78% des cas en 2015, contre 88,1% en 2014. Cela s'explique par une absence du SIAO52 lors de quelques commissions, du fait du changement de gestionnaire de leur service. Les représentants présents restent investis globalement.

194 dossiers ont été présentés au total, dont certains à plusieurs commissions lorsqu'ils sont mis en attente, que la situation soit approfondie par exemple ou que certaines conditions soient remplies avant qu'un avis

favorable puisse être donné (stabilisation de la situation ; mise en place d'une TISF ; etc).

22 ont été instruits en commission en 2015, soit 1 de plus qu'en 2014.

Sur la totalité des dossiers, 65 ont été refusés, dont 11 en 2015. Certains nécessitaient un accompagnement social qui n'était pas mis en place ou pas assez étayé, alors que d'autres candidats n'avaient pas le profil « maison relais » ; ils recherchaient simplement un logement à moindre coût sans avoir besoin de la spécificité des services offerts par une maison relais. Il arrive encore pour d'autres que nous restions sans nouvelles des candidats et que les dossiers soient annulés.

Nous notons des candidatures d'un public jeune de moins de 25 ans (voire moins de 20 ans) pour lequel il est difficile de trouver une solution ; et par ailleurs des candidatures de personnes vulnérables qui, même si leur profil pourrait correspondre à un accueil en maison relais, ne seraient pas assez autonomes et/ou protégées parmi nous. En effet, rappelons que nous veillons à l'homogénéité du public accueilli et à la pertinence du collectif construit.

2. Gestion locative

(cf. annexe 2 – pages 21 et 22 : gestion locative)

Quant à l'exploitation courante, les Maisons Relais sont financées par la redevance, d'une part, et l'Etat, d'autre part.

Les résidents ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Ils doivent au gestionnaire une redevance et, en pratique, règlent le résiduel non couvert par l'APL entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.

Le montant de la redevance comprend les charges qui intègrent l'eau, l'électricité, le chauffage, ainsi que l'assurance habitation, l'amortissement du mobilier et les services rendus.

Dans la majorité des cas, des demandes d'aide de type FSL sont réalisées par les référents sociaux pour la caution. Le premier mois de loyer ouvre droit à l'APL.

◇ Colbert

En 2015, nous notons 6 entrées et 5 sorties. Le turnover a été plus fluctuant qu'habituellement. Dès le début d'année, nous notons 3 départs ; et au 31 décembre, il nous restait 2 logements disponibles, que nous avons pu compléter dès janvier 2016.

- Un résident est décédé, alors qu'il était hospitalisé à Nancy. Nous avons mis plusieurs mois à pouvoir récupérer le logement, du fait de la présence de descendants héritiers qui ont mis du temps à se positionner quant à leur choix sur la succession ;
- Une résidente que nous connaissions depuis l'année de l'ouverture de la Maison Relais, est partie vivre chez son compagnon. Elle en émettait le souhait depuis plusieurs semaines ;
- Un résident s'est retrouvé sans ressources financières. Du fait de son jeune âge, il ne pouvait prétendre à du RSA. Malgré les efforts des travailleurs sociaux intervenant dans la situation, nous avons dû mettre fin à son contrat d'occupation pour impayés de loyers. Il a été accueilli au CHRS Relais 52 (alors encore ASLO à l'époque) ;
- Une résidente est partie vivre avec son compagnon, attendant par ailleurs un heureux événement ;
- Quant à la dernière situation, il s'agit d'un résident dont nous avons mis fin au contrat d'occupation. En effet, l'intéressé n'a jamais investi le logement dont il bénéficiait, il n'a par ailleurs jamais réglé son loyer non plus.

Concernant le règlement des redevances sur l'année 2015, il reste globalement bon à la Maison Relais Colbert, atteignant les 91%. De façon générale, nous ne laissons pas de cumuls de dettes importants sans le signaler aux partenaires qui ont en charge l'accompagnement social. Nous notons cependant cette année plusieurs impayés et des logements dont nous avons dû payer le loyer sans occupant pendant plusieurs mois.

Ajoutons que 7 résidents sur 23 (soit un peu plus d'un tiers) bénéficient d'une mesure de protection (mesure d'accompagnement judiciaire, curatelle renforcée) et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces. Une résidente nous règle par virement automatique.

◇ Jason

Si Colbert est une structure vivante quant aux entrées et sorties, et pour laquelle nous ne nous inquiétons pas car le taux d'occupation est facilement à 100%, Jason nous questionne davantage. Au 31 décembre et pour la majorité de l'année, nous sommes restés à 15 résidents sur 20 possibles.

En 2015, nous notons 2 entrées et 1 sortie :

- un résident qui s'est tourné vers un logement autonome, ayant pour projet de vivre avec sa compagne. Il a pris le temps de travailler son projet et nous avons pu le voir grandir.

Concernant le règlement des redevances sur l'année, il s'élève à 97%, tout comme en 2014. Un résident cumule une dette importante et n'est toujours pas à ce jour de ses loyers à ce jour ; une procédure auprès un huissier de justice est en cours.

Précisons que 7 résidents sur 15 (soit quasiment la moitié) bénéficient d'une mesure de protection sous forme de curatelle ou de tutelle et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces.

3. Public

(cf. annexe 3 – pages 24 à 29 : résidents)

Le public accueilli aux Maisons Relais Colbert et Jason est mixte : il s'agit d'hommes ou femmes seuls, répondant aux critères réglementaires c'est à dire à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

◇ Colbert

Malgré les entrées et sorties que nous avons eu au cours de l'année, nous avons toujours une majorité d'hommes (3/4 d'hommes ; 1/4 de femmes).

Par ailleurs, nous pouvons noter que les tranches d'âge les plus représentées à la Maison Relais Colbert concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans et les personnes ayant entre 50 et 65 ans. Comme en 2014 et malgré les mouvements, les hommes accueillis à la Maison Relais sont plus jeunes que les femmes. La moyenne d'âge a quelque peu augmenté et se situe désormais à un peu plus de 46 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 de cette même annexe que la majorité des résidents perçoit le Revenu de Solidarité Active (RSA). Certains sont bénéficiaires de l'AAH, un peu moins perçoivent des ASSEDIC. A noter que certains résidents cumulent AAH et retraite par exemple. Leur reste à vivre mensuel n'est cependant pas plus élevé.

Cette année, nous notons un résident bénéficiaire de la Garantie Jeune, dans le cadre de son suivi avec la Mission Locale. Ce résident a signé un contrat d'engagement moral annexé à son contrat d'occupation. Au vu de son jeune âge, et en lien avec son parcours, il devra s'orienter vers un logement autonome.

Quant aux parcours résidentiels des résidents, ils restent similaires à ce que nous constatons lors de notre

dernier rapport en 2014 :

- plus de 80% des résidents ont déjà été hébergés en structures collectives ;
- 11 résidents ont été hébergés par des tiers ;
- 6 résidents ont déjà fait des séjours en hôpital psychiatrique ;
- 1 résident a connu l'errance et la rue.

78% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Suite aux mouvements et départs dans l'année (évoqués dans le point sur la gestion locative), le nombre de résidents souffrant de problèmes d'alcool est passé à 9 au lieu de 6 en 2014.

Un résident est décédé en début d'année 2015, des suites de problèmes cardiaques, et alors qu'il était hospitalisé à Nancy.

Le public accueilli reste très fragile et nous mettons en avant les limites des interventions de l'équipe. Les résidents sont chez eux, et n'ont aucune obligation de nous ouvrir leur porte.

L'équipe garde encore les stigmates des décès des dernières années et fait toujours face à la même impuissance face aux comportements des résidents.

Cette impuissance se note également de plus en plus quant aux besoins du public accueilli qui semblent évoluer avec le temps et venir confronter nos missions de travailleurs sociaux. L'autonomisation vers laquelle nous souhaitons conduire les résidents est au cœur du problème. En effet, ils souhaitent davantage d'autonomie et savent en faire preuve sur certains points plus que nous ne l'aurions pensé. De ce fait, le service offert semble parfois comme dépassé. Or, nous constatons en même temps que le service reste justifié, précisément sur les mêmes volets sur lesquels les résidents peuvent nous reprocher nos interventions.

Encore cette année, nous nous sommes questionnés quant à nos pratiques, et davantage encore quant à nos missions.

◇ Jason

La Maison Relais Jason accueille le même type de public que celle du bâtiment Colbert.

Tout comme à Colbert, nous notons une inégalité dans la proportion hommes-femmes. Elle est même davantage marquée. En effet, il ne reste toujours que 2 femmes sur 15 résidents accueillis !

Par ailleurs, nous pouvons noter toujours dans l'annexe 3, que la tranche d'âge la plus représentée à la Maison Relais Jason concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans. Les femmes sont plus jeunes que les hommes, contrairement à 2014.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 (de Jason) de cette même annexe que la majorité des résidents perçoit de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Une seule résidente perçoit du RSA. Notons un résident sans ressources au 31 décembre, qui a cumulé une dette de loyers importante auprès de la Maison Relais.

Concernant les parcours résidentiels :

- 13 résidents ont été hébergés en structures collectives : foyers, CHRS, Maison Relais Colbert ;
- autant ont déjà été locataires ;
- 8 résidents ont fait un passage au CHHM.

87% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

De manière plus globale, rappelons que le public accueilli par les Maisons Relais Colbert & Jason reste un public fragile, dont le parcours de vie est chaotique. Beaucoup ont du mal à faire confiance et les liens créés avec l'équipe sont parfois les seuls.

4. Vie quotidienne

Une salle de convivialité est à disposition des résidants en présence des travailleurs sociaux, dans chacune des maisons relais. Cette pièce leur permet de se retrouver dans un lieu chaleureux et de rompre leur isolement et la monotonie de leur quotidien.

Les résidants y viennent essentiellement pour :

- regarder la télévision ;
- se balader sur Internet ;
- lire le journal ;
- boire un café ;
- discuter.

Ils profitent simplement du service mis à disposition par moments, et parfois ont besoin d'être avec quelqu'un. Il arrive que les résidants s'y retrouvent à 4 ou 5 autour d'un café et que des discussions entre eux animent la pièce.

L'équipe des Maisons Relais est présente pendant certains temps de repas, et invite régulièrement les résidants à manger avec elle. Beaucoup ont des journées décalées et sont simplement présents dans la salle pendant que d'autres mangent volontiers avec l'employé présent.

A Colbert, certains événements remettent en cause régulièrement le collectif tout au long de l'année :

- l'hygiène corporelle de certains résidants qui laisse à désirer et fait fuir les résidants présents ;
- le comportement et les dérapages de certains des résidants en état d'ébriété ;
- les changements au sein de l'équipe (arrêts maladie notamment cette année).

Cinq résidants environ sont toutefois régulièrement présents, contrairement à une petite dizaine qui quant à eux utilisent le service de façon plus sporadique. 2015 est une année où nous notons de grandes difficultés à mobiliser le public. Les lieux communs peuvent rester sans vie pendant plusieurs heures d'affilée.

Certains sont à peine croisés dans les couloirs, d'autres discutent de temps à autre entre deux portes avec l'équipe ou les résidants. La plupart a des liens sociaux avec d'autres personnes (amis, famille) sur l'extérieur de la structure. D'autres se renferment sur eux-mêmes ; ou encore un souffre de problèmes de santé importants liés à une dégénérescence des capacités cognitives des suites d'une problématique d'alcool.

Nous utilisons un outil afin de pointer quotidiennement les résidants et de s'assurer de leur présence dans le bâtiment. Nous leur demandons de nous tenir informés en cas d'absence prolongée. Il reste indispensable. Chaque absence repérée inquiétait cependant profondément l'équipe terrorisée à l'idée de découvrir un mort de plus.

Quant à Jason, le collectif déjà peu marqué de 2014 s'est confirmé en 2015. Seul un résidant restait présent de manière régulière. Tout comme à Colbert, les lieux communs peuvent rester sans vie plusieurs heures d'affilée. Une réflexion autour des heures de présence a même été entamée.

Nous notons par ailleurs des instabilités quant à plusieurs états de santé et mettons encore une fois en avant nos limites d'intervention et notre impuissance. La réflexion des plannings de l'équipe s'est également orientée autour de la question de la sécurité du personnel, qui se retrouve régulièrement seul à intervenir.

L'entretien des parties communes est réalisé en 2015 par une association de secteur.

Les résidants sont toutefois invités à participer au nettoyage de leur vaisselle lorsqu'ils prennent un repas ou un café. En effet, ce n'est pas systématique chez chacun d'eux et même lorsqu'ils le font, il nous arrive de

devoir repasser derrière eux.

Les résidants sont par ailleurs responsables de l'entretien de leur logement. L'ensemble demeure très correct dans les deux structures.

L'hygiène dans certains logements reste cependant à désirer. Citons ici un exemple d'une situation à la Maison Relais Colbert. Une résidante souffrant de troubles psychiatriques a détérioré son logement. Nous avons découvert, suite à un signalement d'un voisin, que sa salle de bain était infestée de moisissures suite à une mauvaise utilisation des points d'eau. L'équipe rencontrait de grandes difficultés à intervenir auprès d'elle. Des infiltrations d'eau se sont propagées sur trois étages en dessous de chez elle. Nous avons été contraints de mettre fin à son contrat d'occupation. A ce jour, les assurances sont en cours d'expertise. Ce logement devra être complètement refait, et ne pourra pas être réoccupé avant plusieurs mois.

D'autres résidants entretiennent leur logement mais laissent parfois s'accumuler les tâches ménagères (vaisselle, linge, entre autres). L'équipe reste toutefois vigilante à ce que les débordements éventuels restent acceptables et n'hésite pas le cas échéant à rendre régulièrement visite aux résidants afin de s'assurer de l'état du logement.

De manière plus générale, la vie quotidienne au sein des structures est marquée cette année par divers tapages, devant lesquels nous sommes impuissants :

- ✓ les parties réservées aux Maisons Relais sont moins respectées : les résidants manquent de plus en plus de respect à l'équipe voire décompense leur colère, à en faire peur ;
- ✓ les logements sont occupés à titre privatif ;
- ✓ la participation collective a diminué cette année et nous le notons pour la première fois ;
- ✓ les dégradations extérieures restent acceptables et gérables ;
- ✓ les ordures ménagères sont sorties aux endroits adéquats ;
- ✓ nous ne notons pas de problèmes de vols ;
- ✓ bagarre et désordre sont liés aux problématiques d'alcool ;
- ✓ les nuisances sonores sont de plus en plus marquées à Colbert et nous notons de plus en plus de plaintes ;
- ✓ en ce qui concerne le tapage nocturne, il y a eu quelques événements : alcool en majorité ; nous notons un résidant à Colbert dont le tapage est persistant, que ce soit de manière diurne ou nocturne : il n'a de cesse de détruire son logement et d'y hurler ;
- ✓ rien à signaler concernant les visites que peuvent recevoir les résidants ;
- ✓ aucune propagande d'aucune sorte n'est réalisée ;
- ✓ concernant les fumeurs, pas de problèmes en particulier n'a été noté ;
- ✓ alcool : désinhibition, insultes, violence, enfantillages, problèmes de budget, médiation, etc ;
- ✓ drogue : même si nous n'en constatons pas dans les lieux collectifs, nous percevons de plus en plus ses incidences et notamment à Jason (trafics, reventes de meubles, comportements) ;
- ✓ un animal de compagnie est autorisé pour les résidants de la Maison Relais ;
- ✓ pour finir, de manière générale, la personnalité des résidants et leurs problèmes respectifs leur font parfois dépasser les limites, tant dans la parole que dans l'intrusion dans les bureaux ou au sein d'une conversation. Ils peuvent toutefois entendre les choses et ils sont régulièrement recadrés par les travailleurs sociaux. Souvent aussi, ils culpabilisent et sont amenés à s'excuser auprès d'autres résidants ou de l'équipe, d'eux-mêmes ou aidés par l'équipe.

5. Animations

(cf. annexe 4 – pages 31 à 34 : animations)

Nous avons souhaité mutualisé au maximum les animations entre les Maisons Relais Colbert et Jason.

En plus d'actions prévues et organisées à l'avance, des repas communs ou des soirées jeux de société s'improvisent toujours de manière très fréquente dans chacune des structures.

La télévision reste le pôle d'attraction privilégié. Cependant, nous préférons favoriser des sorties et activités

afin d'apprendre aux résidants à s'occuper autrement.

Comme nous pouvons le remarquer en annexe 4, les activités proposées touchent à beaucoup de domaines : alimentation, loisirs, culture, nature, sport...

Le choix des sorties et activités se fait en fonction des demandes des résidants mais aussi de ce qui est proposé sur l'extérieur.

Les activités ayant eu le plus de succès concernent essentiellement le domaine de l'alimentation. Nous comptabilisons 33 activités de moins en 2015 qu'en 2014 avec cependant 22 activités proposées qui ont été annulées faute de participants (ne sont pas comptabilisées dans le total). Le taux de participation le plus élevé a été noté au mois de septembre avec près de 69%.

Le taux de participation aux activités et sorties proposées a baissé de 15 points comparé à 2014, passant de 67% à 52% en 2015. Pour la première fois, nous découvrons les difficultés que nous rencontrons au quotidien dans les chiffres que nous relevons et présentons dans ce rapport.

L'alimentation étant un domaine qui fonctionne bien, nous avons décidé d'augmenter nos propositions de repas, voire même d'en proposer certains sans participation financière et pris en charge en intégralité par les Maisons Relais. Malgré nos efforts, nous n'avons pas comptabilisé plus de participants. La gratuité n'a par ailleurs pas eu l'effet escompté.

Le même noyau habituel de 3 à 5 résidants a été présent pour choucroute, raclette, repas italien, truites en papillote, beignets, crudités, crêpes-party, tartines campagnardes et plus encore !

Les résidants ont été encore davantage sédentaires que les années précédentes et nous avons dû annuler piscine, pétanque, vélo, cinéma, balades et d'autres encore, faute de participants.

Aussi, nous avons espéré sur les réunions de résidants afin d'avoir le retour du public. Peu sont présents pendant ces temps d'échanges ; et remontent surtout des problèmes de vie quotidienne, tapages et nuisances.

Cette année, nous avons proposé une sortie au Zoo d'Amnéville ainsi qu'à Nigloland. 5 résidants étaient présents chacun des jours. Le marché de Noël de Colmar n'a pas rencontré plus de succès.

Encore une fois, l'équipe se remet en question et a du mal à conserver sa motivation. Si les années précédentes, les chiffres concernant les animations ne semblaient pas pâtir des questionnements, en 2015 cependant, la remise en question sur nos missions et nos limites d'intervention est plus que jamais d'actualité.

Les partenaires mobilisés sur l'animation restent toujours très peu nombreux. A noter plutôt des tarifs préférentiels négociés auprès de certains lieux culturels ou d'accession au sport.

Les animations, sorties, activités proposées aux Maisons Relais permettent dans la majorité des cas de rompre l'isolement des résidants. Certains se resocialisent peu à peu et réapprennent à vivre en société.

Pour d'autres, un savoir-vivre doit être ré-inculqué : respect d'autrui dans toute sa différence, prise de conscience de ses propres défauts pour mieux accepter ceux des autres, respect de son lieu de vie et de son environnement. L'effet de groupe prend toute son ampleur et les résidants ne se font pas de cadeaux entre eux : les remarques faites avec humour (ou non) les remettent gentiment face à la réalité. Notre rôle se limite parfois simplement à un peu de médiation.

Ajoutons le respect des horaires, bien difficile pour certains !

L'année 2015, la participation des résidants semblaient avancer au petit bonheur la chance, et parfois malgré plusieurs inscriptions, le jour J se voyait teinté de moins de présents.

En 2016, les élections des résidants qui avaient rencontré un certain succès en 2014, pourront-elles relancer la dynamique ?

Nous rencontrons au sein des Maisons Relais Colbert & Jason une équipe investie qui a parfois l'impression d'échouer lorsque peu de résidents sont présents, et se remet en question tout en proposant d'autres sorties voire d'autres méthodes. La motivation reste parfois difficile à conserver lorsque l'investissement ne rencontre pas de retour de la part du public accueilli.

6. Partenaires (hors animation)

(cf. annexe 5 – pages 36 à 39 : partenaires)

Les premières demandes d'admission ont été réceptionnées en octobre 2008. Depuis lors, Colbert a fait son chemin, et Jason s'est intégré dans le décor. En 2015, nous avons eu 25 candidatures de divers partenaires sociaux, tout comme en 2014.

Le CCAS a été l'instructeur majoritaire avec quasiment la moitié des demandes d'admission. Notons également la Circonscription d'action Sociale, et le CHRS ASLO (Relais 52 désormais).

Certaines demandes d'admission ont été réalisées par des services peu demandeurs habituellement comme une Maison Relais de l'UDAF de l'Aveyron, les Appartements de Coordination Thérapeutique du Foyer Aubois, dans l'Aube et la Circonscription d'action sociale de Joinville.

En 2015, l'accompagnement social est réalisé de manière générale par le CCAS avec une moyenne de 3,17 interventions contre 1,75 en 2014. Nous notons par ailleurs toujours l'importance des suivis de l'UDAF et notamment dans le cadre des Mesures d'Accompagnement Judiciaires.

Les suivis de la Circonscription d'action sociale se maintiennent.

Des rencontres informelles avec des infirmières intervenant essentiellement à la Maison Relais Jason peuvent être ajoutées.

L'accompagnement social reste primordial dans la majorité des cas ; n'étant pas réalisé aux Maisons Relais, la coordination avec les différents intervenants est très importante. Lorsque les situations le nécessitent, des synthèses entre partenaires sont réalisées régulièrement afin de réunir le travail de tous les intervenants autour d'une même table et de permettre une approche de la situation dans des conditions optimales.

L'intervention à la Maison Relais Colbert d'une infirmière en psychiatrie tous les mercredis après-midi (à raison de 4h) depuis mars 2009 fait également partie des partenariats importants (CHHM).

En effet, elle connaissait déjà un grand nombre des résidents avant leur arrivée dans la structure et reste très sollicitée.

Elle intervient régulièrement dans la salle de convivialité au sein du groupe présent par des échanges et discussions de tous types. Elle rend visite également aux résidents pour des entretiens individuels et plus personnalisés.

Elle est très sollicitée et son temps d'intervention reste peu élevé au vu de l'importance du nombre de résidents rencontrant des problèmes d'ordre psychologiques ou psychiatriques.

Elle intervient également et de la même manière à la Maison Relais Jason, et ce depuis octobre 2013. Elle rencontre ainsi les résidents les mercredis matin.

Enfin, ajoutons un partenaire oublié ces dernières années, et toutefois important, l'URIOPSS. Dans ce cadre, nous participons 3 à 4 fois par an depuis 2009 à des réunions régionales avec d'autres collègues de résidences sociales de la région Champagne-Ardenne. Ces moments permettent des échanges sur l'actualité sociale mais également d'harmoniser les pratiques, de créer des outils communs et bien entendu de partager les expériences et de se rendre compte que nous ne sommes pas seuls face à certaines difficultés et à nous questionner quant à nos pratiques !

Pour prendre tout son sens et favoriser le retour vers l'autonomie de ses résidants, les Maisons Relais doivent s'intégrer à leur environnement social. C'est en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, tant au niveau des activités et sorties qu'au niveau des échanges et du travail en commun avec les autres intervenants sociaux, que les résidants pourront utiliser ces services comme un réel tremplin vers un futur logement ordinaire.

CONCLUSION

Les maisons relais restent un dispositif encore récent. A Saint-Dizier, les Maisons Relais Colbert et Jason répondent à un besoin évident et deviennent peu à peu un réflexe pour les partenaires sociaux.

L'année 2015 a vu l'équipe souffrir de deux arrêts maladie consécutifs et importants, et en porte à ce jour encore les traces.

Nous pouvons mettre en avant cette équipe investie, qui a du mérite et remplit ses missions dans des conditions qui nous renvoient facilement à notre solitude et impuissance. Les remises en question n'ont cessé d'occuper nos espaces d'échanges.

Les rencontres avec nos collègues de la région nous rassurent un temps, car nous constatons les mêmes schémas qui se répètent dans d'autres maisons relais. Alors, s'agit-il des limites de notre métier qui se généralisent ? D'un public qui évolue ? D'une offre qui n'est plus adaptée à la demande ?

A la Maison Relais Colbert, nous avons à ce jour trois logements libres. Deux se sont libérés courant mars 2016 ; quant au troisième, une bataille d'assurances semble se profiler à l'horizon.

Quant à Jason, nous rencontrons toujours quelques difficultés à afficher complets. A ce jour, nous avons encore 5 logements de libres sur les 20.

Nous notons peu de demandes d'admission qui arrivent, et les candidatures proposées n'ont pas forcément le profil correspondant à un accueil en maison relais.

Nous maintenons nos efforts de travail avec les partenaires tout en veillant à l'équilibre et à l'harmonie de peuplement.

Nous notons toutefois la fragilité du contexte actuel et restons ouverts à chaque échange pour revoir et/ou améliorer nos positions.

Nous misons beaucoup sur 2016 et espérons pouvoir relancer l'activité d'une manière peut-être plus fluide et apaisée.

Nous nous rendons compte que le dispositif arrive peut-être aux prémices d'un tournant, et que le dispositif lui-même semble vouloir mûrir et grandir.

Alors chers partenaires, tout devient possible ! Merci de votre lecture, merci de votre intérêt et n'hésitez pas à nous faire part de vos lumières !

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADASMS : Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale

ADOMA : anciennement Sonacotra => Société nationale de construction de logements pour les travailleurs

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

APL : Allocation Personnalisée au Logement

ASLO : Accueil des Sans Logis / Désormais Relais 52

ASSEDIC : ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

CAS : Circonscription d'Action Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHHM : Centre Hospitalier de la Haute-Marne

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FSL : Fonds de Solidarité Logement

MR : Maison Relais

OPH : Office Public de l'Habitat

RAC : Relais Accueil Chaumontais

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SDF : Sans Domicile Fixe

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

TISF : Technicien en Intervention Sociale et Familiale

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

ANNEXES

Annexe 1 :

Commissions d'admission

COMMISSIONS D'ADMISSION

Commission d'admission	Membres présents						Dossiers présentés	Avis favorable	En attente	Refusé
	OPH	CCAS	CAS	MR	Direction	SIAO				
13/11/08	X	X	X	X	X	/	3	2	1	0
16/12/08	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
23/01/09	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
12/02/09	X	X	X	X	X	/	5	3	2	0
05/03/09	X	X	X	X	X	/	4	2	1	1
26/03/09	X	X		X	X	/	6	2	4	0
14/04/09	X	X		X	X	/	6	5	1	0
12/05/09	X	X	X	X		/	4	4	0	0
16/06/09	X	X		X	X	/	3	2	0	1
16/07/09		X	X	X		/	1	0	1	0
28/08/09		X	X	X		/	4	1	1	2
25/09/09	X	X	X	X	X	/	1	0	0	1
06/11/09	X	X	X	X	X	/	2	0	0	2
22/01/10	X	X	X	X	X	/	4	1	1	2
23/04/10	X		X	X	X	/	10	2	2	6
16/09/10	X	X	X	X	X	/	6	1	1	4
18/11/10	X	X	X	X	X	/	3	1	0	2
20/12/10				X	X	/	4	2	0	2
28/04/11	X		X	X	X	/	5	2	0	3
08/09/11	X	X	X	X	X	X	4	1	2	1
03/11/11	X	X		X	X		4	3	0	1
08/12/11		X		X	X	X	3	2	1	0
09/02/12	X	X	X	X	X		3	3	0	0
01/03/12	X		X	X	X	X	2	1	0	1

04/04/12	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
16/05/12	X	X	X	X	X		1	1	0	0
28/06/12	X	X	X	X	X	X	9	6	1	2
08/08/12	X		X	X	X		2	1	0	1
27/09/12	X	X	X	X	X	X	3	2	1	0
08/11/12	X	X	X	X		X	6	4	2	0
05/12/12	X	X	X	X	X		2	1	0	1
17/01/13	X	X	X	X	X		4	2	1	1
15/02/13	X	X		X	X	X	2	0	0	2
14/03/13	X	X	X	X		X	4	2	2	0
11/04/13		X	X	X	X		2	0	2	0
16/05/13	X		X	X	X	X	3	3	0	0
20/06/13	X		X	X	X		2	1	0	1
08/08/13	X		X	X			7	4	2	1
26/09/13	X	X	X	X		X	2	0	1	1
17/10/13	X	X		X		X	3	1	1	1
28/11/13	X		X	X	X	X	3	1	0	2
16/01/14	X	X	X	X	X	X	3	1	0	2
27/02/14	X	X	X	X	X		1	1	0	0
17/04/14	X	X	X	X	X	X	2	1	0	1
05/06/14		X	X	X	X	X	6	2	0	4
07/08/14			X	X	X	X	4	0	1	3
26/09/14		X	X	X	X	X	3	1	0	2
20/11/14	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
08/01/15	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
12/02/15	X		X	X	X	X	3	2	0	1
12/03/15	X	X		X	X	X	5	3	0	2
16/04/15		X	X	X	X		3	1	0	2
21/05/15	X	X	X	X	X		1	0	0	1
02/07/15	X	X	X	X	X		1	0	0	1
10/09/15			X	X	X		1	0	0	1
22/10/15	X	X	X	X		X	3	1	0	2
26/11/15	X	X		X		X	3	1	1	1

57

Total :

194

92

38

65

Moyenne par commission :

4,68 sur 5,67

3,4

1,61

0,67

1,14

Total des commissions : 57

Intégration d'un nouveau membre à la commission d'admission à compter du 08/09/11 : le SIAO52.

Mise à jour le 5 janvier 2016

Annexe 2 :

Gestion locative

COLBERT
GESTION LOCATIVE
2015

Nombre de places : 25
Nombre de logements : 25

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	0	2	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1
Sorties	-3	0	0	0	0	0	0	-1	0	0	-1	0
Résidents	19	21	21	22	23	23	23	22	22	22	22	23
% occupation	76	84	84	88	92	92	92	88	88	88	88	92
Paiement redevance	17	21	20	21	22	22	21	20	19	20	20	17
% paiement	89,47	100	95,24	95,45	95,65	95,65	91,3	90,91	86,36	90,91	90,91	73,91

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	6	0,5
Nombre de sorties	-5	-0,42
Nombre de résidents	23	-
% d'occupation actuel	92	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	91,31

Mise à jour le 5 janvier 2016

JASON
GESTION LOCATIVE
2015

Nombre de places : 20
Nombre de logements : 20

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidents	14	14	13	15	15	15	15	15	15	15	15	15
% occupation	70	70	65	75	75	75	75	75	75	75	75	75
Paiement redevance	13	14	12	15	15	15	15	14	15	15	14	14
% paiement	92,86	100	92,31	100	100	100	100	93,33	100	100	93,33	93,33

	TOTAL	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	2	0,17
Nombre de sorties	-1	-0,08
Nombre de résidents	15	-
% d'occupation actuel	75	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	-	97,1

Mise à jour le 22 décembre 2015

Annexe 3 :

Public

23 résidants sur 25 places au 31 décembre 2015

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/15	% (pour 23 résidants)	Moyenne d'âge (pour 23 résidants)
Hommes	17	73,91	45,4
- de 25 ans	1	5,88	-
De 26 à 49 ans	9	52,94	-
De 50 à 65 ans	7	41,18	-
+ de 66 ans	0	0	-
Femmes	6	26,09	50
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	3	50	-
De 50 à 65 ans	3	50	-
+ de 66 ans	0	0	-
TOTAL	23	100	46,61
- de 25 ans	1	4,35	-
De 26 à 49 ans	12	52,17	-
De 50 à 65 ans	10	43,48	-
+ de 66 ans	0	0	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/15	% (pour 23 résidants)
RSA	15	65,22
AAH	4	17,39
ASSEDIC	2	8,7
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	0
Retraite	2	8,7
Invalidité	1	4,35
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	1	4,35
TOTAL	25	100

Autres : Garantie Jeune.

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidant !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/15	% (pour 23 résidents)
<i>Logement autonome</i>	18	78,26
locataire	18	78,26
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<i>Structure collective</i>	19	82,61
CHRS	15	65,22
FJT	1	4,35
hôtel	0	0
autre	3	13,04
<i>Hébergement Tiers</i>	11	47,83
famille	5	21,74
amis	4	17,39
autre	2	8,7
<i>SDF</i>	1	4,35
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	6	26,09
TOTAL	55	100

Autre structure collective : centre de détention ; presbytère Sainte-Thérèse.

Autre hébergement tiers : famille d'accueil.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !

Mise à jour le 10 février 2016

15 résidants sur 20 places au 31 décembre 2015

I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/15	% (pour 15 résidants)	Moyenne d'âge (pour 15 résidants)
Hommes	13	86,67	50,08
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	7	53,85	-
De 50 à 65 ans	5	38,46	-
+ de 66 ans	1	7,69	-
Femmes	2	13,33	47
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	1	50	-
De 50 à 65 ans	1	50	-
+ de 66 ans	0	0	-
TOTAL	15	100	49,67
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	8	53,33	-
De 50 à 65 ans	6	40	-
+ de 66 ans	1	6,67	-

II) Type de revenus

	TOTAL au 31/12/15	% (pour 15 résidents)
RSA	1	6,67
AAH	10	66,67
ASSEDIC	0	0
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	0
Retraite	3	20
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	1	6,67
Autres	0	0
TOTAL	15	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III) Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/15	% (pour 15 résidents)
<i>Logement autonome</i>	13	86,67
locataire	13	86,67
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<i>Structure collective</i>	11	73,33
CHRS	5	33,33
FJT	1	6,67
hôtel	0	0
autre	5	33,33
<i>Hébergement Tiers</i>	5	33,33
famille	5	33,33
amis	0	0
autre	0	0
<i>SDF</i>	0	0
<i>Habitat mobile</i>	0	0
<i>CHHM - CHS</i>	8	53,33
TOTAL	37	100

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !

Mise à jour le 19 février 2016

Annexe 4 :

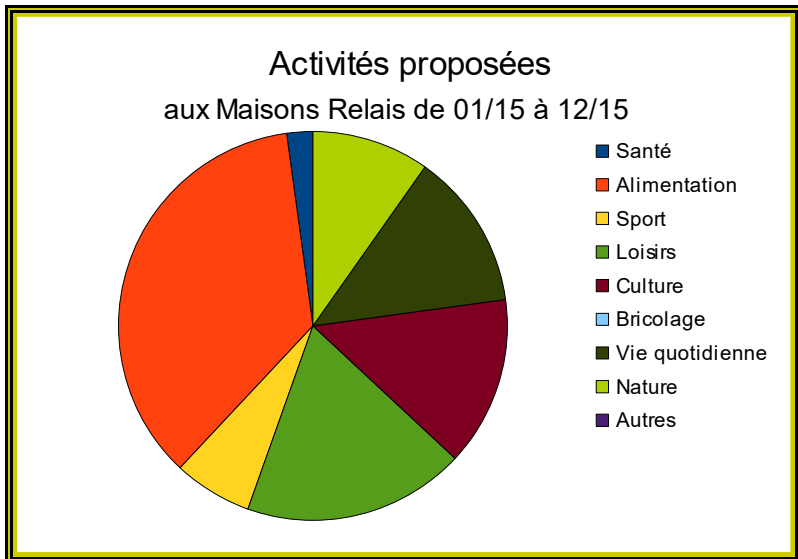
Animations

I) Activités : qualité et quantité

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Alimentation	5	5	2	3	2	2	3	2	1	4	1	3
Sport	0	0	1	0	1	1	2	0	1	0	0	0
Loisirs	1	2	1	3	0	0	1	0	2	3	2	2
Culture	0	3	1	0	0	0	1	0	0	1	5	2
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vie quotidienne	3	1	0	1	1	2	1	1	1	0	1	0
Nature	0	0	2	0	0	1	2	2	1	1	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	9	11	7	8	4	7	10	5	6	9	9	7

Vie quotidienne : réunion de résidants, rangement de la décoration de Noël, soldes, jardinage, nettoyage des véhicules, décoration de Noël.

Autres : néant.



	TOTAL
Santé	2
Alimentation	33
Sport	6
Loisirs	17
Culture	13
Bricolage	0
Vie quotidienne	12
Nature	9
Autres	0
TOTAL	92

II) Participation du public

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	5	0	2	0	0	0	0	0	0
Alimentation	5	5	2	3	2	2	3	2	1	4	1	3
Résidants présents	29	21	9	13	14	4	9	10	4	14	6	18
Sport	0	0	1	0	1	1	2	0	1	0	0	0
Résidants présents	0	0	4	0	3	7	9	0	4	0	0	0
Loisirs	1	2	1	3	0	0	1	0	2	3	2	2
Résidants présents	6	11	3	9	0	0	3	0	9	10	9	7
Culture	0	3	1	0	0	0	1	0	0	1	5	2
Résidants présents	0	5	1	0	0	0	1	0	0	3	14	8
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vie quotidienne	3	1	0	1	1	2	1	1	1	0	1	0
Résidants présents	13	5	0	7	2	3	4	3	10	0	6	0
Nature	0	0	2	0	0	1	2	2	1	1	0	0
Résidants présents	0	0	5	0	0	5	8	7	4	5	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL activités	9	11	7	8	4	7	10	5	6	9	9	7
TOTAL présents	48	42	22	34	19	21	34	20	31	32	35	33
Présents maximum	73	84	51	60	31	50	70	38	45	78	72	72
Entrées	0	2	0	3	1	0	0	0	0	0	1	1
Sorties	-3	0	-1	0	0	0	0	-1	0	0	-1	0
Résidants	33	35	34	37	38	38	38	37	37	37	37	38
Taux participation des résidants	65,75	50	43,14	56,67	61,29	42	48,57	52,63	68,89	41,03	48,61	45,83

	TOTAL	Moyenne
Activités	92	7,67
Présents	371	30,92
Présents maximum	724	60,33
Taux de participation	/	52,03

Présents maximum : nombre de résidents maximum possible par activité, que ce soit en fonction du nombre de places disponibles ou en fonction du nombre d'invitations lancées.

III) Partenaires mobilisés sur les animations

Partenariats : Cultures du Cœur (places de cinéma) ; l'Orange Bleue à Vitry-le-François pour son accueil ; Médecine Préventive (bilan de santé) ; CCAS (places pour semaine bleue) ; FNARS (projection-débat) ; Cinéquai de Saint-Dizier (tarifs réduits).

Mise à jour le 18 janvier 2016

Annexe 5 :

Partenaires

Partenariat
 2015

I) Partenaires introduisant une demande d'admission

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	2	2	1	1	0	0	0	0	2	1	1	2
ASLO	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
UDAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS St Dizier	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0
CHHM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SOS FA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APAJH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS Chaumont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADASMS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois l'Abbesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0
TOTAL	4	3	2	1	0	1	0	1	2	3	5	3

Autres => Maison Relais UDAF 12 ; Appartements de Coordination Thérapeutique Foyer Aubeois 10 ; CAS Joinville.

	TOTAL
CCAS	12
ASLO	4
UDAF	0
Circonscription d'Action Sociale St Dizier	5
CHHM	1
SOS FA	0
APAJH	0
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
ADASMS	0
Bois l'Abbesse	0
Autres	3
TOTAL	25

II) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	2	5	2	8	3	1	4	1	3	1	8	4
ASLO	0	0	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0
UDAF	1	1	3	4	3	1	3	2	4	3	3	1
CAS	2	3	2	3	1	1	1	2	2	1	2	0
CHS	0	0	4	2	1	2	1	0	0	3	1	0
APAJH	0	0	2	1	3	0	0	0	0	2	0	1
SOS FA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAVS-SAMSAH	1	0	1	0	3	0	0	0	0	3	1	1
Autres	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL	6	9	14	19	17	6	10	6	9	13	15	7

Autres => Ateliers de la Vallée de la Marne.

	Moyenne par mois
CCAS	3,17
ASLO	0,42
UDAF	2,33
Circonscription d'Action Sociale	1,67
CHS	1,17
APAJH	0,67
SOS Femmes Accueil	0
SAVS-SAMSAH	0,42
Autres	0,17
TOTAL	10,02

III) Autres partenaires et types de partenariat

- Isabelle LEFEVRE – infirmière en psychiatrie intervenant 4h/semaine depuis mars 2009 à la Maison Relais Colbert ; et depuis octobre 2013 à la Maison Relais Jason ;
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH ;
- URIOPSS – rencontres régionales annuelles avec d'autres collègues, pour harmonisation d'outils communs et échanges de pratiques.

Mise à jour le 5 janvier 2016